



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

COMPTOIR. D. MANGAS
147 AVENUE ANDRE BRETON
46000 CAHORS

Vos informations client

- **Votre référence client :**
300 003 469 162
- **Lieu de consommation :**
COMPTOIR. D. MANGAS
18 BOULEVARD GAMBETTA
46000 CAHORS
- Electricité :**
Installation : 0002626935
Point de livraison : 23467149040224
- **Autres informations :**
Siret :
93014280700013

Vos contacts utiles

- **Services Clients :**
-  Du lundi au vendredi : 8h - 19h
tel. 0969 32 3300*
-  pro.engie.fr
-  ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9
- **Dépannage 24H/24 :**
Electricité : 09 72 67 50 46*
- *Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

- **Prochaine facture :**
vers le 21 juin 2025
- **Prochain relevé :**
vers le 21 juin 2025

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 9 juin 2025

50,11 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	28,16 €
■ acheminement	10,14 €
total hors toutes taxes	38,30 €
Taxes et contributions	6,35 €
total HTVA	44,65 €
TVA à 5,50 % calculée sur 23,97 €	1,32 €
TVA à 20,00 % calculée sur 20,68 €	4,14 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	5,46 €
total TTC	50,11 €
montant à prélever	50,11 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Trop chaud dans votre local ? Souhait de réduire vos consommations de climatisation ?



Engie Professionnels vous présente son partenaire Cool Roof France, qui propose aux professionnels une solution astucieuse, économique et durable pour rafraîchir leur local en été. Le concept : 2 couches de revêtement posées sur la toiture de votre local, permettent de faire diminuer la température intérieure jusqu'à 6 degrés, et de réduire votre consommation de climatisation jusqu'à 40%.

Et en plus, en passant par ENGIE, profitez d'une réduction de -10% sur le prix de vos travaux! Retrouvez toutes les infos et faites votre demande en ligne sur

<https://pro.engie.fr/solution-Cool-Roof-France>

Dans le cadre du partenariat ENGIE x Cool Roof France, en passant par ENGIE pour votre demande de devis, une réduction de -10% hors taxes est accordée par Cool Roof France sur le prix des travaux de revêtement réfléchissant de toit pour un devis de solution CoolRoof signé entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, pour une surface de toit supérieure ou égale à 250 m². Voir conditions sur pro.engie.fr.



Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

- **Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert**
- Votre contrat arrive à échéance le 30/11/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
 - Plages Horaires Fourniture 1 Index Base
 - Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 4 index, Courte utilisation. HC (1H50-7H50;14H50-16H50) Puissance souscrite 6 kVA. Segment C5.
 - Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 22/04/25 au 21/05/25						13,97	5,5%
Garanties d'Origine du 22/04/25 au 21/05/25				135	0,00012	0,02	20,0%
Obligations du 22/04/25 au 21/05/25				135	0,00955	1,29	20,0%
Consommation du 22/04/25 au 21/05/25	688						
Base	688	1584	1718	134	0,09609	12,88	20,0%

Acheminement

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 22/04/25 au 21/05/25						8,20	5,5%
Consommation du 22/04/25 au 21/05/25							
Heures pleines saison basse	688	75	173	98	0,01600	1,57	20,0%
Heures creuses saison basse	688	302	339	37	0,01000	0,37	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (8,20 € x 0,2193)			1,80	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	135		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 22/04/25 au 21/05/25	135	0,03370	4,55	20,0%

Services et prestations techniques

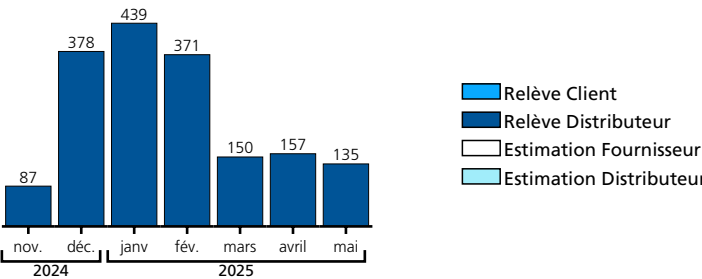
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	44,65	1,32	4,14	50,11

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC (€)
2024	déc.	73,94
2025	janv	125,76
	fév.	116,62
	mars	61,24
	avril	58,78
	mai	50,11

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 970005368271 du 24/05/25

COMPTOIR. D. MANGAS

Réf. de votre compte : 300003469162

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0500170

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

50,11 euros

prélevé le :

09/06/2025

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

COMPTOIR. D. MANGAS

Références du compte

nom de la banque

BNP PARIBAS - AG CAHORS

IBAN

XXXX XXXX XXXX XXXX 0102 0477 5XX

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** (pour les paiements à partir de 1€) : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 12,40%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).